

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 4 mai à 20h00, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

Nombre de membres

- En exercice : 18
- Présents : 13
- Votants : 14

Date de la convocation : 28/04/2022

Date d'affichage : 28/04/2022

Présents : Mesdames Jacqueline TARDIVEL, Elodie MARCHAND, Sabrina DOUAIRE, Aurélie POIRIER, Sandra RIQUIN, Béatrice CANONNE,
Messieurs Manuel DA SILVA, Thierry GROSBOIS, Etienne MOREAU, Patrice NEAU, Christian PACORY, Robert PLU,

Absents excusés : Madame Floriane DUPUY, Messieurs Jacky PASQUIER, Florent POIRIER

Absente, a donné pouvoir : Madame Nathalie FUSELLIER à Monsieur Thierry PAPOT

Absente : Madame Bernadette VOUAUX

L'assemblée accueille les membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), sous la houlette d'Aurélien POIRIER et Sabrina DOUAIRE, élues référentes, qui se sont déplacés pour assister au début de la séance. Une fois les présentations faites, une projection détaille leurs premiers pas dans leurs fonctions, les projets réalisés et à venir.

Décoration du sapin de Noël, collecte au profit de l'Ukraine, visite de la gendarmerie, ils ont souhaité s'investir pour découvrir et participer à l'amélioration du quotidien des habitants.

Après avoir assisté à la cérémonie du 8 mai, les enfants vont se lancer dans la construction d'une boîte à livres, et organiser une collecte de déchets le 11 juin.

ORDRE DU JOUR

Madame Aurélien POIRIER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire annonce avoir reçu la lettre de démission de Madame Bernadette VOUAUX.

Le procès-verbal de la séance du 5 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Etienne MOREAU estime que ses propos relatifs à la subvention versée à l'EHPAD n'ont pas été fidèlement retranscrits. Ceux-ci pourraient être mal interprétés par des lecteurs, qui considéreraient qu'il est contre le versement d'une aide à l'établissement. Au contraire, il y est favorable, à condition que celle-ci corresponde à un besoin structurant, destiné à améliorer le confort des résidents.

Il fait remarquer aussi qu'une de ses interventions n'a pas été notée, alors qu'un autre élu a fait exactement la même, et qu'elle a été reprise sur le procès-verbal.

Il demande que ce dernier ne soit pas diffusé trop rapidement afin de pouvoir être corrigé.

Monsieur le Maire lui répond que ce document répond à des obligations réglementaires de diffusion dans les 8 jours, après relecture par le secrétaire de séance et lui-même.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

1 -

DESIGNATION	Contrat entretien stade de football
ENTREPRISE	ESAT Moulin du Pin
PRIX HT	392.00€
PRIX TTC	470.40€

2 -

DESIGNATION	Contrat traçage terrains de football
ENTREPRISE	ESAT Moulin du Pin
PRIX HT	900.00€
PRIX TTC	1 080.00€

3 -

DESIGNATION	Feu d'artifice 16 juillet
ENTREPRISE	RUGGIERI
PRIX HT	
PRIX TTC	4 200.00€

4 -

DESIGNATION	Réalisation d'un plan du cimetière
ENTREPRISE	BRANLY LACAZE
PRIX HT	2 340.00€
PRIX TTC	2 808.00€

5 -

DESIGNATION	Raccordement électrique (panneau lumineux)
ENTREPRISE	ENEDIS
PRIX HT	1 109.40€
PRIX TTC	1 331.28€

6 -

DESIGNATION	Nettoyage et lasure portes église
ENTREPRISE	JC RIQUIN
PRIX HT	873.92€
PRIX TTC	1 048.70€

7 -

DESIGNATION	Réfection bureau 1^{er} étage
ENTREPRISE	JC RIQUIN
PRIX HT	2 687.08€
PRIX TTC	3 224.50€

8 -

DESIGNATION	Réfection bureau du Maire
ENTREPRISE	JC RIQUIN
PRIX HT	2 512.95€
PRIX TTC	3 015.54€

9 -

DESIGNATION	Réfection bureau ancien cadastre
ENTREPRISE	JC RIQUIN
PRIX HT	2 606.20€
PRIX TTC	3 127.44€

10 -

DESIGNATION	Panneaux de rues
ENTREPRISE	NADIA SIGNALISATION
PRIX HT	4 202.45€
PRIX TTC	5 042.94€

11 -

DESIGNATION	Réfection salle du conseil
ENTREPRISE	EURL DOUAIRE
PRIX HT	9 022.99€
PRIX TTC	10 827.59€

12 -

DESIGNATION	Fournitures de bureau
ENTREPRISE	Burolike
PRIX HT	1 031.58€
PRIX TTC	1 237.90€

13 -

DESIGNATION	Travaux ancienne poste
ENTREPRISE	JC RIQUIN
PRIX HT	3 710.90€
PRIX TTC	4 453.08€

14 -

DESIGNATION	Produits d'entretien
ENTREPRISE	CHAMPENOIS
PRIX HT	1 747.70€
PRIX TTC	2 093.99€

15 -

DESIGNATION	Détecteurs CO2
ENTREPRISE	REXEL
PRIX HT	1 168.15€
PRIX TTC	1 401.78€

16 -

DESIGNATION	Remplacement extincteurs
ENTREPRISE	EXTINCTEURS NANTAIS
PRIX HT	615.93€
PRIX TTC	739.12€

(Arrivée de Monsieur Patrice NEAU à 21h).

Mesdames Aurélie POIRIER et Sabrina DOUAIRE font remarquer que les enseignants, les parents membres du Conseil d'école souhaitent tester les détecteurs CO2 avant la mise en place définitive.

Monsieur Christian PACORY s'interroge sur la confection d'un plan du cimetière alors que la mairie a un logiciel dédié.

Il lui est répondu que le logiciel actuel, de gestion des emplacements, ne comporte pas de plan.

DEL N°04-05/2022-01 Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée

Le conseil municipal approuve par 13 voix pour et 1 abstention (Monsieur Patrice NEAU) le mode de calcul des prix de revient d'un élève de l'école publique en maternelle et en primaire.

Ceux-ci s'établissent comme suit :

	Ecole maternelle	Ecole primaire
Personnel assistance et entretien	45 795€	22 172€
Agents Techniques	293€	586 €
Dépenses de Fonctionnement	8 722€	19 422 €
Fournitures scolaires	45 € x 32 élèves 1 440€	45 € x 56 élèves 2 520€
TOTAL :	56 250€ /32 élèves 1 758€	44 700/ 56 élèves 798 €

RECAPITULATIF	
1 758€ x 23 élèves de l'école maternelle privée	40 434.21€ en 2021
798€ x 36 élèves de l'école maternelle privée	28 728.33€ en 2021
Soit un total de 69 162€	

Monsieur le Maire précise que cette augmentation s'explique notamment par la hausse importante du prix du gaz, ainsi que par des travaux inhabituels (changement de la robinetterie).

Monsieur Christian PACORY ne s'étonne pas de cette augmentation, qu'il avait pressentie lors de la réunion préparatoire au vote du budget ; il évoque par ailleurs la question de la diminution des effectifs par rapport au personnel employé.

Madame Aurélie POIRIER lui répond que le fait d'accepter des enfants en « toute petite section » nécessite du personnel supplémentaire.

Monsieur le Maire ajoute que la perte d'élèves risque de provoquer une fermeture de classe dans les prochaines années.

DEL N° 05-04/2022-02 Dénomination d'une nouvelle voie route de Mouliherne

Monsieur le Maire signale qu'une nouvelle voie va être créée rue de Mouliherne, qui desservira les 7 logements construits par Saumur Habitat ; il appartient au conseil municipal de choisir le nom de la voie, parmi les propositions suivantes :

- Rue du puits perdu
- Allée des Lys
- Rue de l'Abbé Jean Boisdron
- Allée de Mouliherne
- Allée Beau Soleil

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer la voie : allée Beau Soleil.

DEL N° 05-04/2022-03 Détermination d'un loyer pour un logement 2 route de Blou

Monsieur le Maire explique que les locataires des 6 et 8 rue de Mouliherne ont été prévenus par courrier du projet de construction Saumur Habitat, qui va débuter en juillet.

Pour rappel, la commune est tenue de les reloger, et le prix du futur loyer doit correspondre à celui payé auparavant.

L'un d'entre eux va s'installer rue de l'Angleterre.

Le second a visité un logement 2 rue de Blou (école), qui lui convient.

Le conseil municipal doit fixer le loyer de cet appartement, qui jusqu'à maintenant servait à une association.

Il est composé d'une entrée, d'une pièce principale, d'une cuisine et d'une salle d'eau, pour une surface d'environ 40m².

Le locataire paye actuellement un loyer hors charges de 194.31€. (+ 100€ chauffage, hors eau et EDF).

Il pourrait lui être proposé le même montant, ou 300€ charges comprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de porter le montant du loyer à 300€ charges comprises,

Décide que le logement sera adressé au 2 bis, rue de Blou,

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

DEL N° 05-04/2022-04 Signature d'une convention avec la communauté d'agglomération pour les visites de la médecine du travail

Le Maire présente la convention d'adhésion au service de médecine de prévention de la Communauté d'Agglomération qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

Le personnel municipal doit passer une visite médicale tous les 2 ans, ce qui ne peut plus être fait faute de structure.

Il s'agirait d'adhérer à ce service avec un droit d'entrée de 2500€, puis un coût par agent et par visite de 130€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'adhérer au service de médecine de prévention de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire dans les conditions fixées par la Convention jointe aux présentes pour une durée de 10 ans à compter de sa signature,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine de

prévention de la Communauté d'Agglomération.

INFORMATIONS

- Permanences élections législatives

12 juin 2022

	Président	Assesseur	Assesseur
8h00 - 10h00	Jacqueline TARDIVEL	Manuel DA SILVA	Christian PACORY
10h00 - 12h00	Robert PLU	Thierry GROSBOIS	Béatrice CANONNE
12h00 - 14h00	Aurélie POIRIER	Elodie MARCHAND	Patrice NEAU
14h00 - 16h00	Florent POIRIER	Nathalie FUSELLIER	Jacky PASQUIER
16h00 - 18h00	Thierry PAPOT	Etienne MOREAU	Patrice NEAU

19 juin 2022

	Président	Assesseur	Assesseur
8h00 - 10h00	Jacqueline TARDIVEL	Sandra RIQUIN	Thierry GROSBOIS
10h00 - 12h00	Christian PACORY	Robert PLU	Béatrice CANONNE
12h00 - 14h00	Sabrina DOUAIRE	Elodie MARCHAND	Thierry PAPOT
14h00 - 16h00	Florent POIRIER	Nathalie FUSELLIER	Jacky PASQUIER
16h00 - 18h00	Manuel DA SILVA	Thierry PAPOT	Etienne MOREAU

- Travaux

Rue de Vernoil, les chicanes-tests vont prochainement être retirées.

Mesdames Aurélie POIRIER et Elodie MARCHAND font remarquer les problèmes engendrés par leur présence ; difficulté de visibilité au niveau des passages piétons, d'interprétation avec les priorités à droite.

Les travaux des **maisons Champneuf** viennent de commencer.

- La Dustrie

Un nouveau projet a été présenté à Madame l'Architecte des Bâtiments de France, qui, s'il n'est pas validé officiellement pour l'instant, semble la satisfaire.

- Cérémonie du 8 mai

Monsieur le Maire rappelle la cérémonie ce dimanche ; rendez-vous est donné à 9h45.

- Associations

Une initiation à la boule de fort aura lieu le 23 mai à 19h, en présence de Madame Anne-Laure BLIN, député.

- SIVU

Un nouveau président a été nommé, il s'agit de Monsieur Laurent NIVELLE.

- **Rencontre avec la Présidente du département**

Madame Jacqueline TARDIVEL relate la visite de Madame Florence DABIN, avec notamment la question de la caserne des pompiers qui nécessiterait des travaux importants.

- **Culture**

Madame Jacqueline annonce que le Festival Jeunes Publics aura lieu à la salle des Fêtes du 27 au 29 mars 2023.

- **Sécurité**

Madame Elodie MARCHAND propose de publier sur Vernantes\$Vous Facebook une vidéo de sensibilisation relative à la sécurité piétons/poids lourds.

En l'absence d'autres informations et questions, la séance est levée à 23h00.

Fait à Vernantes, le 10 mai 2022

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Thierry PAPOT